



Contestation jugement prudhomme

Par **ASST**, le **07/07/2017** à **23:03**

BONJOUR

j'ai été licencié par mon ancien employeur, les raisons pour lesquelles il m'a licencié ne sont pas valables. Il voulait se débarrasser de moi parce que je n'avais pas de travail. Il m'a donc trouvé des petits motifs. Je suis allé au prudhomme et j'ai perdu le premier procès. J'ai cassé le jugement et j'ai été défendu par un avocat stagiaire, et j'ai perdu une deuxième fois le procès. Pour moi, le licenciement n'est pas valable, je voudrais savoir s'il existe un moyen de contester les deux jugements. Merci pour les infos par avance.

Par **P.M.**, le **08/07/2017** à **08:56**

Bonjour,

A priori, vous avez épuisé les recours sauf de vous pourvoir en Cassation mais il faudrait que les règles de Droit n'aient pas été correctement appliquées car l'affaire ne serait pas rejugée...

Par **chatoon**, le **10/07/2017** à **18:57**

Bonjour,

Il suffit d'une règle de droit violée par le juge d'appel pour que votre pourvoi aboutisse à une cassation.

Par **P.M.**, le **10/07/2017** à **19:38**

Bonjour,

Il suffit, mais encore faut-il que cela soit le cas et ce n'est pas si facile que cela, vous en savez quelque chose...

En plus du coût important d'un avocat obligatoire du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation...